



TEXTE ADOPTÉ n° 730  
« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

19 mai 2016

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'adhésion de la France au protocole  
à la convention d'Athènes de 1974 relative  
au transport par mer de passagers et de leurs bagages.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté sans modification le projet de loi,  
adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat : 270 (2013-2014), 67, 68 et T.A. 18 (2014-2015).*

*Assemblée nationale : 2348 et 3694.*

---

### **Article unique**

Est autorisée l'adhésion de la France au protocole à la convention d'Athènes de 1974 relative au transport par mer de passagers et de leurs bagages (ensemble une annexe), adopté à Londres le 1<sup>er</sup> novembre 2002, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 19 mai 2016.*

*Le Président,*  
*Signé : CLAUDE BARTOLONE*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 2348.

